

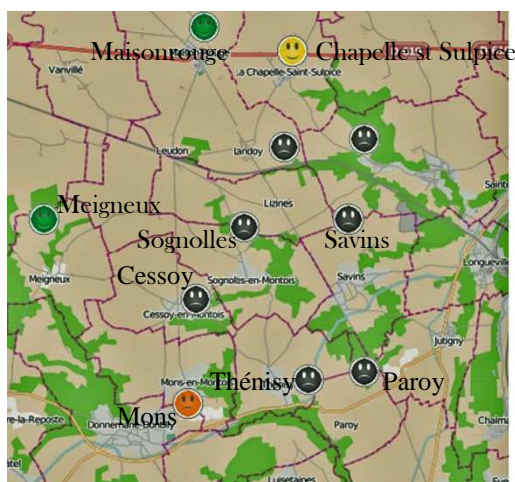
GH= Gentil Habitant  
GO= Gentil Organisateur  
HC=Honorable Correspondant



Un regard neuf ? Pas tant que ça, ça fait des années que je le claironne sur tous les tons !

## Histoire d'Ô, suite...

Mon informateur m'a écrit, j'ai confondu « 60MM de Consommateurs » avec « UFCQueChoisir », qu'importe, ces deux associations sont aussi excellentes et mordantes l'une que l'autre ! C'est donc l'UFC qui a établi la carte nationale de la qualité de l'eau, c'est tout récent, février 2014, et dans notre secteur, c'est loin d'être brillant !



- Légende des pictogrammes
- Bonne
  - Passable
  - Médiocre
  - Mauvaise
  - Très Mauvaise
  - Absence d'analyse



Du coup, j'ai voulu en savoir plus, pourquoi tous ces pictogrammes tout noirs et très sales autour de Sognolles, alors que Maisonrouge, Meigneux, Mons, La Chapelle Saint Sulpice s'en tirent mieux que nous ?

Parce que tous les points noirs sont sur le même captage, celui de Savins-Longueville, un puits de 14 m de profondeur en contrebas du plateau, captant une eau de qualité médiocre, gorgée de nitrates et surtout de pesticides, je n'invente rien, je recopie la lettre du SIAPEM notre syndicat, et les termes d'une des synthèses accompagnant notre facture d'eau éditée par la préfecture de Seine et Marne, et dans cette synthèse que vous avez tous reçu au moins une fois, on ne mentionne que les **bactéries, les nitrates, le calcaire, le fluor et les pesticides**, mais on oublie le **sélénium, l'aluminium, la radioactivité, les antibiotiques** etc. **On ne vous dit pas tout !**

Alors j'ai poussé ma curiosité un peu plus loin, en m'interrogeant logiquement sur le rôle des Agences de l'EAU, qui je le pensais naïvement, devaient tout faire pour protéger le consommateur, et j'ai demandé de l'aide à mon copain qui reçoit régulièrement les dossiers de UFC Que choisir.

Et bien, plus on avance sur ce sujet, plus on fait de découvertes étonnantes, voilà ce que j'ai lu avec horreur dans leur étude datant de 2012, je vous la retranscris tel quel, j'ai juste accentué les phrases et termes « choc » !

### 1. Le reniement des principes fondateurs de la politique de l'eau.

Créés en 1964, les agences de l'eau reposaient sur une double logique de financement :

1- **Une redevance pollution** taxe la contribution de l'utilisateur à la pollution de l'eau : « celui qui pollue beaucoup paye beaucoup » (donc « **pollueur-payeur** »)

2- **Une redevance ressource** taxe selon le niveau de consommation de l'utilisateur : « celui qui consomme beaucoup paye beaucoup ».

Les **redevances perçues** par les six agences de l'eau représentent **17 % (!)** de la facture d'eau et constituent le poste qui, depuis quinze ans, connaît la plus forte augmentation. Ce budget, qui atteint près de **1,8 milliard d'euros par an**, devait servir initialement à **subventionner** les investissements communaux dédiés à la **dépollution** et à **l'assainissement** de l'eau et aider les agriculteurs et les industriels à **diminuer leurs rejets polluants**.

*Mais les deux grandes règles de financement des agences de l'eau, et, notamment, le principe pollueur-payeur, ont été **reniées** dès la création des agences.*

*A travers **un système d'entente** entre les agriculteurs, les industriels et les élus, **l'essentiel du financement** de ces agences a été reporté **sur le consommateur**.*

## **2. Les consommateurs financent une grande partie de la consommation d'eau générale.**

*Le tableau ci-dessous compare la contribution relative de chaque catégorie d'usager (agriculteurs, consommateurs, industriels, énergie) à la consommation nationale d'eau et leur contribution relative au financement de la redevance ressource.*

*Part des prélèvements et des consommations par secteurs (Année 2000)*



	Consommation d'eau	Contribution Redevance ressource
Consommateurs	<b>24 %</b>	<b>72 %</b>
Agriculteurs	68 %	4 %
Industriels hors énergie	5 %	11 %
Énergie	3 %	13 %

Ce sont les chiffres de 2000, mais la **loi de 2007** qui devait réajuster les redevances de chacun des secteurs n'a fait que consacrer le principe **POLLUÉ - PAYEUR** et aggraver le déséquilibre, et dans son tout nouveau dossier sorti en février 2014, UFC estime que nous les consommateurs, payons à présent entre **80 et 90 %** de la dépollution.

Car toutes les grandes fédérations agricoles, céréalières, vinicoles, éleveurs bovins et porcins, arc-boutées sur leur concept productiviste, préfèrent évidemment faire payer aux autres la dépollution et l'assainissement, encouragées en cela par la collusion cynique et avérée entre les Agences de l'Eau et les grands groupes distributeurs comme VEOLIA.

Et pourtant la Commission européenne n'a de cesse de gronder la France sur le sujet de la pollution de l'eau, estimant à raison pour une fois que :

**3. Diminuer la pollution est beaucoup moins coûteux que de traiter la pollution.** *Si la réduction de la pollution en amont a bien un coût non négligeable, elle reste la meilleure politique possible. Dans son bilan annuel 2004, l'Agence Européenne pour l'Environnement rappelle que le coût de la réduction des nitrates au niveau agricole est cinq à dix fois moins élevé que celui des enlèvements des nitrates de l'eau polluée. Sur ce point l'agence regrette que « les consommateurs plutôt que les pollueurs en paient la majeure partie ».*

Pour en terminer avec ce dossier très technique, et indigeste, comme l'eau de notre robinet, je mentionnais le château d'eau de Sognolles dans le « Spécial portables », j'ai appris qu'il est en mauvais état, dixit le SIAPEM, car il date de 1936 ! Cela coûtera environ 200 000 €, mais devinez qui va payer ? Nous bien sûr ! C'est écrit noir sur blanc dans la dernière lettre d'infos en date de septembre 2013, mais alors que fait donc notre Agence de l'eau avec les 17% qu'elle nous prélève à chaque facture ?

Vous en savez maintenant autant que moi, et d'avoir découvert et recopié ces documents, ça m'a franchement pété le moral et mis la rate au court bouillon, j'avais bien des doutes mais pas à ce point là !



Mais que peut-on faire contre ces pouvoirs publics qui du haut jusqu'au bas de l'échelle s'entendent comme larrons en foire pour tondre bien ras les petits moutons que nous sommes, les gruger et leur sucer goulument la moelle sans que jamais on voit la moindre amélioration de notre sort !

**Mazette ! Mais c'est que, emporté par mon élan, je suis déjà au bout de la deuxième page de ce bulletin !**

Et pourtant j'ai essayé de faire court car j'avais encore plein de choses à écrire, ce sera peut-être dans le prochain bulletin.

**Alors ce sera tout pour aujourd'hui !**

*Francis LATTUGA [potonoir@aol.cm](mailto:potonoir@aol.cm)*

**PS de dernière minute :** un constat désabusé, car, comme nous l'avions pressenti, le ralentisseur « coussin » rue Berthier n'a de ralentisseur que le nom, pas assez haut, pas assez large, on le prend allègrement à 50 à l'heure, et il ne gêne nullement les grosses berlines, les 4X4, les bus, les camions, les tracteurs, les motos qui passent sans ralentir par dessus cette gentille surélévation tout juste bonne à ralentir les Panda, Fiat 500 et autres Twingo.